

ANNEXE 1

AUTORISATION DE REJETS DES EAUX TRAITEES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cette fiche doit être jointe à votre déclaration de projet d'assainissement non collectif adressé au Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (3 rue Victor Bérard 39300 Champagnole) pour tout projet de mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter, lié ou pas à un projet d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux.)

L'infiltration des eaux traitées dans le sol sur la parcelle doit être privilégiée, si la perméabilité est comprise entre 10 et 500mm/h. En cas d'impossibilité d'infiltrer les eaux traitées, une étude de sol doit être réalisée par un cabinet, pour démontrer l'impossibilité d'infiltration et l'autorisation du rejet doit être demandée auprès du propriétaire du réseau pluvial, fossé ou du cours d'eau.

Réservé SPANC

Date de réception :
 N° de réception :
 N° VISIO :

DEMANDEUR

NOM - Prénoms : _____

Adresse complète du demandeur : _____

Tél : _____ Email : _____

SITUATION DU PROJET :

Commune : _____

Adresse (n° voie, lieu-dit) : _____

Références cadastrales du terrain

Section (s) , N° de parcelle (s) : _____

Estimation du volume d'eau traitées rejetées / jours : _____ litres

N° PC :

DESCRIPTION DU PROJET

- Filtre à sable vertical drainé
- Filtre à sable horizontal drainé
- Tertre d'infiltration drainé
- Lit à massif de zéolite drainé
- Autres médias filtrants agréés par le Ministère (filtre compact)
- Autres filières agréés par le Ministère (Microstation)

EVACUATION DES EAUX TRAITEES

- Milieu superficiel :

- Fossé
- Réseau pluvial
- Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, rivière, nom du cours d'eau) _____

MILIEU RECEPTEUR

Imperméabilité du sol à 0,50 m de profondeur, définit par une étude de sol

Imperméable peu perméable perméable

Nature du sol (argile, sable, roche) – à Préciser : _____

Imperméabilité du sol à 1.00 m de profondeur, définit pas une étude de sol

Terre végétale argile sable roche Autres - Préciser : _____

Joindre l'étude à la déclaration

PROPRIETAIRE DU MILIEU RECEPTEUR

- Commune, Mairie de
- Privé.....Nom du propriétaire.....
- DDT Police de l'Eau
- Autres à préciser :

Autorisation du Maire ou de Propriétaire du réseau, fossé ou du cours d'eau

Je, sous signéeMaire de la commune de, gestionnaire du

Réseau d'eau pluviale

Ruisseau de

Autorise M de rejeter ces eaux traitées dans le cadre de son projet d'assainissement des eaux usées.

Ce rejet se fera à l'endroit (joint plan)et susceptible d'être contrôlé et prélevé au frais du propriétaire. En cas de mauvais résultat, une pénalité peut être mise en place.

Signature

À..... Le : ___ / ___ / ___